

DE LA VALLEE DE CHAMOUNI A L'ESPACE MONT-BLANC. ANALYSE DE L'EMERGENCE D'UN AMENAGEMENT RAISONNE DE LA MONTAGNE

Alain DE L'HARPE

La montagne a toujours été auréolée de mythes et de regards contrastés, et a pris tout son sens en suscitant un intérêt reconnu dès le renversement de regard du XVIII^e siècle. L'aménagement de la région du Mont-Blanc s'est alors peu à peu dessiné, induisant pour les populations locales une organisation sociale différente.

Alors replongeons-nous un instant dans le passé des territoires du Mont-Blanc qui est intéressant à plus d'un titre. En effet, nous pensons que pour mieux comprendre le présent des territoires il convient d'en saisir le sens profond en mettant en perspectives des séquences temporelles différentes en lisant et en déterminant socialement leurs contours. L'environnement se transforme au gré des sociétés et du temps qui structurent des territoires distincts.

Les pratiques et les représentations sont étroitement liées, nous le verrons, et induisent des relations spécifiques entre l'homme et son territoire.

Comprendre la dynamique des aménagements actuels et plus anciens du Mont-Blanc nous interroge sur la notion de temps le tout au service d'une problématique à la fois relationnelle et environnementale, et donc à des échelles spatio-temporelles différentes.

Cette remise en perspective dynamique, nous en convenons, ne saurait être exhaustive tant les concepts à manier et à expliciter sont nombreux ; voici pourquoi nous nous proposons de n'en faire ici qu'une esquisse.

Les questions qui nous guideront ici sont les suivantes :

Nous chercherons à expliquer les temporalités successives dans la vallée de Chamonix et les relations entretenues entre les sociétés et leur territoire en se demandant s'il y a eu rupture et si oui pourquoi ?

Enfin nous mettrons en évidence les conditions de fond qui ont fait émerger le projet d'Espace Mont-Blanc ?

Pour cela nous analyserons successivement le concept de système territorial, ses dynamiques et ses caractéristiques, en nous attachant à mettre en exergue ses conséquences sur les écosystèmes humains en prenant comme exemple la région du Mont-Blanc qui formera le second concept analysé ici.

Le système territorial :

Nous commencerons d'une manière peut-être inhabituelle en énumérant dans un premier temps, les notions auquel il fait appel: représentations sociales, territoire, pratiques, système, relations, acteurs, intentionnalités, ressources, ou bien encore identité...

En tant que relation privilégiée entre les hommes et leur territoire, il faut considérer ici un environnement à la fois naturel et humain. Ces relations sont d'ordre idéal et matériel et sont reliées les unes aux autres. Nous le verrons.

Après ce préambule, voyons de plus près ce que l'on entend par système territorial :

Le concept de système territorial est central dans notre problématique ; en effet en tant que relation privilégiée avec un environnement naturel et humain, cette notion fait appel, comme nous l'avons esquissé précédemment, à deux sphères d'analyse qui s'organisent autour des relations idéelles et matérielles.

Analysons de manière plus approfondie que ce que nous avons vu précédemment. En voici les caractéristiques principales : les relations idéelles font appel aux représentations sociales comme « système référentiel élaboré collectivement » (Racine, 1992, p. 21) en tant qu'elles permettent de répondre aux questions fondamentales en géographie, c'est-à-dire la manière dont l'homme habite l'espace, comment il le transforme, et quels processus et pratiques il génère. Il s'agit bien là de la manière dont les sociétés et les acteurs perçoivent, interprètent leur environnement à travers leur système de valeur.

« (...) autrement dit pour comprendre le sens de nos actions et donc comprendre l'homme en société dans sa relation au milieu » (Vernex, 1990, p. 6). Ce concept peut s'avérer être un bon indicateur pour identifier les potentialités des territoires.

Les relations matérielles représentent en fait les pratiques mobilisées par les sociétés, c'est-à-dire les modalités concrètes qui permettent aux acteurs d'utiliser les ressources identifiées.

La notion de territoire, elle, est ici définie comme une combinaison des deux modalités idéelles et matérielles, soit comme une portion d'espace où un groupe d'individus vit et structure leurs intentionnalités sur cette même portion d'espace, qui identifié mentalement devient territoire. L'espace acquiert du sens et ses caractéristiques intrasèques, par ailleurs variables, identifiées comme ressources, prennent forme.

Ainsi il est possible de définir un système territorial comme un ensemble formé par l'environnement et la société locale composée d'acteurs reliés les uns aux autres par l'intermédiaire de pratiques et de représentations.

Le volet relationnel est représenté par le binôme société (locale)-environnement interrelié par l'intermédiaire des représentations et des pratiques sociales.

Cela revient à dire que le système territorial tel que nous le concevons correspond à un ensemble formé par l'environnement et la société locale composée d'acteurs, reliés l'un à l'autre par l'intermédiaire de pratiques et de représentations.

Notons au passage qu'il faut tenir compte d'un certain état de l'environnement, d'une certaine organisation sociale, politique et économique de la société et ce à un certain temps T.

Les relations acteurs-environnement ne sauraient être indépendantes des relations entre les acteurs entre eux. Leurs pratiques sont liées à leurs représentations. L'ensemble formant un modèle dynamique où les éléments qui le compose sont en interaction et forment système.

Les interactions sociétés-environnement ont un indicateur ici : les représentations issues d'un modèle culturel. Elles identifient les caractéristiques objectives de la relation entre une société et son environnement, indiquant ainsi un choix d'environnement.

Cette analyse reprenant les notions de culture est transférable, adaptable à d'autres types de système territoriaux en temps T 2, T 3...

La notion de temps est ici essentielle pour comprendre une part importante de sa dynamique.

Nous y reviendrons.

Autre caractéristique des systèmes territoriaux est qu'ils évoluent sans cesse, se remplacent, disparaissent même ... sous certaines conditions.

Le système territorial en fonctionnant modifie l'environnement mais modifie également la société qui l'habite.

Qu'est-ce qui fait évoluer les systèmes territoriaux ?

Nous voudrions, dans un premier temps, nous pencher sur les causes et les conséquences du passage d'un système territorial à un autre et comment il évolue. Enfin il s'agira d'analyser la succession des systèmes territoriaux dans la région du Mont-Blanc.

Comme le schéma suivant le montre, les systèmes territoriaux sont reliés, à l'extérieur, à la société globale en un temps « T » par des flux (Figure 1). Ceux-ci en font un système évolutif et dynamique, où les éléments internes du système territorial participent également à son évolution.

Elle peut également faire suite à un changement dans l'environnement, comme par exemple l'arrivée de personnes extérieures au système territorial. Le passage d'un système territorial à un autre s'effectue à partir d'un changement de représentations des acteurs en présence qui souhaitent modifier leur pratiques et qui en bout de processus modifient leur environnement.

Ce passage ne s'effectue pas d'un seul coup, et s'accompagne dans la phase transitoire de conflits. A chaque temps social tous les acteurs réagissent d'une certaine manière dans une intentionnalité précise. Du point de vue culturel, il existe des points de rupture provoqués par la phase d'accommodation d'un système référentiel par rapport à un autre.

Dans tous les cas, la dynamique du système territorial (son développement) obéit à un processus de construction et d'assimilation d'une réponse nouvelle, qui vise à ajuster les relations soit à l'environnement, soit au projet élaboré (Collectif, 1994, p. 38).

Lorsque le système territorial tend à s'effacer au profit d'un autre, le contrat naturel et social est alors remis en question et s'accompagne de conflits, tant les représentations sociales sont en phase d'adaptation elles aussi. On se trouve le plus souvent dans un cas de figure où le contrat naturel et social doit être renégocié à cause notamment des intérêts divergents en présence.

Les milieux naturels ont leur propre temps de réponse par rapport à la société, d'où un certain décalage et une période d'équilibration ou de chevauchement (Figure 2). La période transitoire mérite quelques précisions :

Le système territorial originel ne peut s'écrouler d'un jour à l'autre, pour diverses raisons : attachement à des pratiques, à des représentations ; impossibilité de passer d'une représentation à une autre, remise en cause par le nouveau système territorial d'avantages acquis pour certains acteurs, etc. (Collectif, 1994, p. 39).

Le système territorial met en exergue les rapports complexes entre les hommes et le territoire, qu'ils identifient et qu'ils s'approprient. L'aménagement qui en résulte nous introduit ici au concept d'écosystèmes humains et à l'interface entre écologie et géographie.

Les écosystèmes humains

Les écosystèmes naturels sont composés de deux parties, la partie non vivante de l'écosystème (biotope), le sol par exemple, et une partie vivante (biocénose) c'est-à-dire tout ce qui concerne la vie. Première distinction à faire ici entre la géographie et l'écologie ; la première a toujours privilégié le biotope, « (...), c'est-à-dire le milieu naturel selon sa terminologie(...) » (Vernex, 1990, p. 8), alors que la deuxième a davantage privilégié la partie vivante de l'écosystème.

Le milieu naturel est réellement l'élément de base sur lequel vont travailler les sociétés humaines, en le mettant en forme.

L'espace aménagé, c'est le milieu en grande partie construit par l'homme, « artificialisé » (dans le sens étymologique « artificium » = « art - métier »); c'est ce qui est produit par par l'habileté humaine et où prédominent les artefacts (...) ce que d'autres pourront appeler « l'environnement construit » (Vernex, 1990,

p. 4).

Il serait approprié d'employer, à ce point, le terme d'écosystème naturel représentant en fait le soubassement, la base « (...) à partir de laquelle travaillent les sociétés pour construire ce que nous pouvons appeler les écosystèmes humains » (Vernex, 1990, p. 8). L'émergence de cela ce pourrait être aussi le paysage... Mais nous n'en parlerons pas ici.

Le milieu naturel est le point commun entre la géographie et l'écologie, en tant que préoccupation commune aux deux disciplines (même si les géographes parlent plus volontiers d'espace) ; on peut parler ici d'intersection entre géographie et écologie.

Le lien avec le territoire peut alors se faire : le milieu naturel en tant qu'élément de base, que matière première, est en étroite interaction avec une société dans un contexte temporel, formant l'essence des écosystèmes humains.

Ces derniers peuvent se définir comme des systèmes résultant de la confrontation Nature-Culture, comme des seconds milieux propres à répondre aux besoins d'une société donnée (Vernex, 1990, p. 34).

Les actions humaines, les intentionnalités transforment donc le milieu.

L'aménagement de la Vallée de Chamonix

L'Espace Mont-Blanc est caractérisé par trois entités culturelles différentes, entraînant des relations à l'espace particulières. Replongeons-nous dans le temps et retraçons les systèmes territoriaux successifs qui ont marqué la région du Mont-Blanc.

Jusqu'à la fin du XVII^e siècle : comme dans beaucoup de régions des Alpes, une agriculture vivrière rythmait les saisons. Elevage et exploitation de la pente, de la forêt, estive des bêtes et un peu de chasse, le territoire fréquenté, vécu se bornait à la limites des alpages. La haute montagne, les sommets, les glaciers représentaient des zones maudites inaccessibles et dangereuses : c'était « les Monts affreux ». Seuls quelques cristalliers, ou chasseurs osaient s'aventurer dans ces lieux si inhospitaliers. La haute montagne, en cette période de petit âge-glaciaire, amenait les langues de glace proche des lieux habités de la vallée ; de plus les éboulements n'y étaient pas rares.

Au XVIII^e siècle, une image positive se développe, sous l'impulsion de Jean-Jacques Rousseau et de la bourgeoisie anglaise. La montagne représente un havre de nature conservée, en opposition aux villes de la révolution industrielle. A partir de cette époque, elle se transforme peu à peu en un objet touristique.

L'« invention » de Chamonix prend son envol en 1741, date à laquelle deux aventuriers anglais Windam et Pococke gravissent le Montanvers et qui, de retour à Genève, racontent leur épopée qui se diffuse à travers la presse.

En effet : bientôt, d'autres ont l'idée de faire eux aussi le « voyage aux glaciers » pour ... en parler à leur tour ; une mode est née, dont les habitants de Chamonix ne soupçonnent pas encore l'importance (Ballu, 1986, p. 18).

Ce sont des considérations beaucoup plus scientifiques qui mèneront, quelques vingt années plus tard, H.-B. de Saussure sur le sommet du Mont-Blanc.

A travers ces deux exemples, il est possible de dire, avec J.-P. Bozonnet (1977) que les différentes images de la montagne font en fait référence à deux grands types d'idéologies :

- d'une part une image de la montagne comme lieu de chaos, où le désordre des éléments naturels qui doit être

aménagé pour devenir un espace domestiqué (vision prométhéenne) ;

- d'autre part, une image de la montagne en tant que désordre, mais où il faut préserver et protéger cette nature primordiale, régénératrice et éducatrice (vision icarienne).

L'imaginaire, les mythes sont des éléments constitutifs de nouvelles représentations du Mont-Blanc. Attachons-nous par exemple au rôle de la forêt ; dans la société agricole traditionnelle. Réserve de bois de chauffage et de construction, on utilisait ces bois pour héberger et nourrir les troupeaux, en particulier pour faire la soudure entre les saisons. Ainsi la forêt constituait une réserve non négligeable reconnue donc comme ressource par la société traditionnelle.

Au delà des considérations purement agricoles, il faut parler de l'organisation sociale de la société rurale d'alors et notamment des travaux collectifs.

Avec l'avènement de l'alpinisme le regard se tourne alors vers les sommets. Les contacts entre les populations indigènes et les touristes se multiplient. L'espace se modifie peu à peu, il a fallu organiser une société davantage ouverte sur l'extérieur, une nouvelle organisation de la quotidienneté s'impose. La monétarisation des rapports débute, et certaines activités traditionnelles sont délaissées au profit d'autres plus rémunératrices. Une certaine double-activité débute à cette époque, d'autres valeurs apparaissent, en liaison avec l'expansion touristique au début du XIXe siècle. L'émigration saisonnière, élément important du système traditionnel, source de progrès de la société rurale, devient temporaire puis définitive... (Mauz, 1994, p. 142). Peu à peu la forêt est délaissée par les habitants de la Vallée, des conflits parfois violents éclatent alors entre les forestiers et les gens de la vallée.

On peut alors parler d'un tout autre système territorial qui succède au précédent : le système touristique se met alors progressivement en place.

Ce sont des groupes sociaux extérieurs à la Vallée, au système territorial agro-sylvopastoral qui ont introduit de nouvelles relations à l'environnement aussi bien naturel qu'humain.

Comme le relève I. Mauz, la fin du système traditionnel coïncide avec la fin de la Première - Guerre mondiale :

Il aura donc fallu près de deux siècles pour que l'ensemble des pratiques et des représentations liées au système territorial agro-sylvopastoral disparaissent (Mauz, 1994, p. 143).

Les conséquences directes sont lisibles sur le paysage : fermeture des paysages, recolonisation de la végétation. Cette anthroposition du milieu est typique d'un changement de représentations de la montagne et de l'émergence d'une nouvelle ressource identifiée par la société de la vallée. La haute montagne site vierge, s'humanise. L'ouverture des voies de communication modernes vient élargir le système territorial vers un autre de rang plus élevé. On assiste, dans le même temps, à une spécialisation de l'activité touristique prenant le dessus sur les autres activités traditionnelles.

Les communes de Chamonix s'orientent de plus en plus vers le tourisme. C'est le point de rupture. Celle-ci peut être matérialisée comme suit :

Dès le XVIIIe siècle le modèle idéalisé de la nature telle que la conçoivent les Européens. A partir de cette époque, la montagne est d'abord et avant tout perçue comme le contrepoids d'espaces qui s'urbanisent et qui s'industrialisent, comme la forteresse des valeurs authentiques, comme le refuge de la virginité...(Debarbieux, 1990, p. 151).

La vision icarienne s'impose largement à travers les classes sociales qui pratiquent le tourisme et ce dès le XIXe siècle. Depuis ce moment-là, les deux conceptions de l'aménagement de la montagne (prométhéenne et icarienne) entament une confrontation qui dure encore aujourd'hui.

Les divers aménagements ont été conduits par des grands groupes financiers internationaux, des groupes d'intérêts de la montagne tels que le CAF.

Peu à peu le destin de la Vallée échappe à ses habitants.

Les discours liés au progrès technique, bienfaiteur du milieu montagnard et de ses habitants, s'effrite peu à peu pour devenir, en liaison avec la crise économique (premier et deuxième choc pétrolier) et le retournement des visions de la montagne envisagée, à présent, comme espace à préserver, tout au moins à prendre en compte.

En effet, depuis vingt ans nos sociétés développées ont pris conscience de la nécessité de ne plus gaspiller leur patrimoine naturel qu'elles avaient trop longtemps cru inépuisable. Mais cette prise de conscience a très rapidement - et sans doute était-ce inévitable - dégénéré en un affrontement quasi religieux entre « aménageurs » et « protecteurs » entre les « gaspilleurs » et les « gestionnaires avisés de notre avenir » (Lebel, 1986, p. 48).

On met du temps à comprendre les nouveautés, le progrès technique et les intérêts des investisseurs qui contribuent à peupler la vallée de remontées mécaniques, téléphériques ou bien encore multiplication des lits touristiques.

Il faudra du temps et beaucoup d'abus choquants, il faudra le ski et la banalisation des remontées mécaniques pour qu'on s'inquiète véritablement des limites de l'aménagement de la montagne, pour que l'idée de protection s'impose. Il faudra attendre que des excès de l'aménagement se soient manifestés pour qu'on conçoive une alternative à l'équipement : la protection (Debarbieux, 1990, p. 152).

Ceci nous permet de répondre à notre question de départ, sur les conséquences occasionnées sur l'écosystème humain pris dans l'espace-temps.

Malgré les premières lois permettant de classer certaines zones du Mont-Blanc, dès 1906, la préservation reste fort timide et cantonnée au fond de vallée « ... directement menacé par l'extension de la construction immobilière ». Comme le rappelle B. Debarbieux : « De la protection de la montagne à proprement parler il n'en est pas question. D'ailleurs rares sont ceux qui à cette date l'estiment menacée » (Debarbieux, 1990, p. 153).

Le Touring Club de France au travers de son idéologie prométhéenne et progressiste approuve les premiers téléphériques et projet de chemin de fer de montagne et ce dans les années 1900-1920. Les représentations de ce genre de projets d'aménagement n'est pas à une atteinte aux paysages naturels mais plutôt un moyen de les atteindre.

A l'échelon national est créée, en 1930, une Commission supérieure des Monuments et des Sites ; dès cette date, toute procédure de classement se fait par Arrêté ministériel, après avis de ladite Commission. Les hauts-lieux de la montagne française essentiellement emblématiques, retiennent l'attention de la Commission : la Meije et le massif du Mont-Blanc. En 1937, la Commission demande le classement des terrains communaux sis au-dessus de 2000 m. et des langues glaciaires.

Le ministère de l'Environnement, après avis de la Commission, autorise ou non l'implantation de telle ou telle infrastructure.

C'est donc moins le souci de protéger la montagne que celui de superviser toute décision locale qui prévaut : c'est là une nouvelle disqualification des Chamoniards (Debarbieux, 1990, p. 154).

Il faut savoir que l'idée même de classement du site du Mont-Blanc était ressentie, à l'époque, comme une entrave au développement de la vallée. Ainsi le téléphérique de l'Aiguille du Midi ou des Grands Montets voit le jour au début des années cinquante.

Le système territorial de rang élevé, en l'occurrence le ministère de l'Education Nationale « étouffe » la structure locale de décision. « Le pouvoir d'autoriser devient le pouvoir d'interdire ». Un seuil à ne pas dépasser est instauré.

Le premier grand conflit éclate réellement avec le projet de télécabine de la Vallée Blanche.

Le CAF et le T.C.F. s'opposent au projet, véritable défi technique sans précédent. L'intérêt du télécabine tel qu'il est contesté, la Commission à Paris semble suivre le même chemin, pour le moins au début, en interdisant sur ce site classé tout aménagement. Malgré la sommation des autorités du département pour faire respecter la décision de Paris, les travaux débutent. Pendant ce temps, les élus chamoniards et les membres de la société de promoteurs mettent en place un fort lobbying qui vise à faire changer l'avis de la Commission en 1956. L'espace-enjeu est ici bien matérialisé.

Le CAF adopte une position ambiguë et peu scrupuleuse visant à accepter d'améliorer l'accessibilité des sites, à condition toutefois de ne point les détériorer. Cette prise de position se révèle être un quitus pour les autorités en vue de l'aménagement de la Vallée de Chamonix.

En effet, il faut aussi parler de la responsabilité des habitants de Chamonix, qui orientent leurs représentations sociales, valorisant le tourisme et la prospérité qu'il apporte; cette prospérité passe par la multiplication des équipements (remontées mécaniques, téléphériques, développement immobilier ...).

Cette prise de conscience se matérialise dans le discours (1977) dit de Vallouise du Président de la République de l'époque, Valéry Giscard d'Estaing, et marque un changement dans les représentations de l'aménagement de la montagne. Ainsi « L'Etat prône désormais une politique d'aménagement plus modérée en montagne » (Debarbieux, 1990, p. 165).

Au début des années quatre-vingt, les systèmes territoriaux de rangs supérieurs (administrations, CAF) finissent enfin par exaspérer les habitants de la vallée de Chamonix. L'Etat est critiqué, les incohérences trop nombreuses mises en avant, comme le renforcement de la pression de l'Etat quant au pouvoir de décision et vantant, d'autre part, l'autodéveloppement des collectivités de montagne. Une certaine prise de conscience voit le jour, une certaine cohésion des habitants de Chamonix s'organise

Manifestations spectaculaires, associations créées pour l'occasion créent l'image d'une collectivité soudée autour d'un territoire et de besoins spécifiques (Debarbieux, 1990, pp. 162-163).

Cette politique alternative « aménagement ou protection » n'est donc pas nouvelle et comme nous le rappelle B. Debarbieux :

Ils sont l'illustration parfaite de l'incompatibilité des images et des besoins des uns et des autres, de cet enjeu décidément constant de l'aménagement de la montagne chamoniarde (Debarbieux, 1990, p. 163).

Une réflexion d'ensemble sur les projets d'aménagement de la vallée est prônée. Mais force est de constater que le compromis est difficile à trouver tant les visions des acteurs locaux est sectorisée. Mais les deux finalités : aménagement-protection se partagent l'espace et s'affrontent, comme deux leitmotifs .

Le temps pour la réflexion globale et raisonnée de l'aménagement de l'ensemble de la vallée n'est encore pas prêt, semble-t-il.

Dans cet état d'esprit, le CAF, au début des années quatre-vingt, se prononce pour une division en deux de la vallée avec d'un côté une zone à densifier en équipements et d'un autre côté une « protection totale » (Debarbieux, 1990, p. 166).

Cette partition de la montagne est la curieuse solution adoptée dans cette deuxième moitié du XXe siècle pour

résoudre les conflits qu'occasionne son aménagement (Debarbieux, 1990, p. 167).

Les aménagements envisagés sont davantage des émanations de souhaits politiques et d'acteurs syntagmatiques (« réalisant un programme ») souvent inconciliables. Des compromis sectoriels, des échanges d'affectation de zones sont entrepris avec la médiation de l'Etat sans aucune concertation ni réflexion de fond. On classe la forêt d'Argentières et on décline le Pendant par exemple. Les élus locaux s'y opposent pourtant.

Vers la fin des années quatre-vingt naît une association internationale de protection de la montagne Mountain Wilderness ; cette association de protection de la haute-montagne, entre en concurrence avec les autres mouvements associatifs plus traditionnels, comme le CAF, par exemple.

Mountain Wilderness lance une grande idée, celle d'un parc international du Mont-Blanc.

Les intentions sont ici de faire s'éveiller les consciences écologiques des usagers de la montagne.

On peut qualifier cette association d'assez radicale dans ses prises de position.

Le maire de Chamonix, après quelques mois, s'y oppose fermement et démissionne en dénonçant le fait qu'un parc naturel n'est absolument pas adapté à des territoires occupés par des hommes. L'aspect réglementaire offusque les élus locaux. D'autres communes rejoignent l'avis de Chamonix :

Saint-Gervais, Megève, Les Contamines, Morzine, Les Gets, ou bien encore Samoëns.

Les ministres de l'Environnement des trois pays concernés décident de confier l'initiative aux élus locaux quant à la gestion future du massif.

C'est à partir de 1990 que naît l'idée de l'Espace Mont-Blanc, qui tente par la concertation des trois entités un aménagement raisonné et novateur de la gestion du Massif du Mont-Blanc, en mariant promotion et protection des sites concernés conjuguant développement socio-économique et protection de l'environnement.

Une structure décisionnelle est mise en place : la Conférence Transfrontalière Mont-Blanc, composée de cinq membres de chaque pays.

Le but de ce projet est, en quelques phrases, de conserver l'agriculture, un tourisme extensif doux, capable de sauvegarder la richesse environnementale du site. Et comment cela ? Par les opérations suivantes :

- réhabilitation des alpages, de bisses,
- création de structures d'hébergement (gîtes d'alpages),
- sauvegarde des sites naturels et paysages avec compatibilité des activités économiques, remise en état des milieux dégradés,
- atténuation de la pression touristique sur les sites écologiquement sensibles et meilleure gestion des flux touristiques.

L'Espace Mont-Blanc introduit en outre une dimension de durabilité dans sa gestion territoriale.

Des zones tests ont été mises en place avec des comités de pilotage, menant les expériences de véritable gestion de problèmes concrets. La Montagne de Balme, les Vals Ferret, ou bien encore le Col du Bonhomme-Col de la Seigne en sont des exemples, et apprennent à mieux se connaître, à travailler ensemble autour de projets définis en commun permettant ainsi de repenser l'aménagement du Massif. Il s'agit là d'une politique concertée d'aménagement du territoire.

Nous nous trouvons donc en présence d'un nouveau système territorial que nous qualifierons d'environnemental, faisant donc suite au précédent, et se trouvant encore dans la phase transitoire.

Nous y voyons une influence certaine de nouveaux mythes et représentations post-modernes qui tente de redonner aux diverses vallées du Mont-Blanc comme un parfum d'authenticité, de nostalgie, réconciliant, en quelque sorte, la montagne avec elle-même. Nous n'irons pas jusqu'à dire, néanmoins, que l'aspect est totalement désintéressé financièrement...

A ce point de l'étude, il est temps de faire quelques remarques sur ces trois systèmes territoriaux successifs : tout d'abord il convient de rappeler que tout changement intervenant dans le contexte social, entraîne un changement de représentations et de pratiques. Et qu'au gré des séquences temporelles les relations entre l'homme et la montagne se monétarisent ; le territoire est valorisé en tant que valeur d'échange qu'il représente. Le système touristique a consommé les ressources plutôt que de les gérer.

Après une certaine prise de conscience récente, un virage s'est effectué introduisant une autre manière d'aménager la montagne par la gestion des ressources naturelles. Toutefois, le facteur économique que représente le tourisme n'est pas fondamentalement remis en cause.

Les trois phases territoriales de la région du Mont-Blanc ont produit des conséquences sur les écosystèmes naturels et humains ; que pouvons-nous en dire ?

Les écosystèmes humains sont caractérisés, si on les compare, par une relation société-milieu qui les singularise ; en effet les représentations sociales des catégories d'acteurs sont parfois contradictoires surtout lorsque des enjeux liés à un projet d'aménagement voient le jour, et chaque entité à sa propre valorisation de son site et de l'aménagement qu'il entend conduire, son territoire, selon une certaine forme de représentations sociales. En voici quelques exemples, j'en conviens, assez généraux, sur les « options » des uns et des autres :

Tout d'abord la France, qui prend conscience de la capacité limite de son espace trop développé (transport, infrastructures touristiques, etc.). Les communes de la vallée souhaitent une gestion globale et plus nuancée à la fois, introduisant le processus de patrimonialisation dans la prise en compte du phénomène touristique.

Le Val d'Aoste ressent le poids de l'axe de transit qu'il représente, qui crée une incompatibilité avec le tourisme, car générant trop de nuisances et de pollutions. Le début d'un certain mécontentement s'est fait sentir. Avec ses propres compétences en matière législative, et de transport en particulier, les autorités ont décidé de créer un principe de paysage pour limiter les flux routiers (taxe poids-lourds).

En Suisse, la vision de la situation est toute autre ; se sentant région périphérique, les communes valaisannes accordent une place assez large au développement économique et à l'accessibilité.

Trois manières bien distinctes de se positionner par rapport à l'Espace Mont-Blanc, bien que tous acceptent l'engagement moral auquel ils ont souscrit en décidant d'un commun accord les aménagements à effectuer, en restant dans la philosophie des « statuts » de l'Espace Mont-Blanc.

Conclusion

Que nous enseigne cette succession des systèmes territoriaux dans la région du Mont-Blanc ?

Il y a adaptation au « temps social », cette adaptation se cristallise dans les écosystèmes humains, véritables témoins des évolutions des représentations de la montagne. A ce propos il faut relever ici l'importance fondamentale des écosystèmes humains et du temps au sein de la relation homme-milieu.

Chaque écosystème humain est le résultat d'un aménagement de l'espace et du temps (contrôle et organisation

de la part de la société) ; espace et temps sont des matières premières pour la production des écosystèmes humains (Vernex, 1990, p. 40).

Il faut, en outre, parler d'une autre dimension qui apparaît au cours des ans : une combinaison spatio-temporelle complexe des paramètres socio-économiques et politico-juridiques qui, évoluant à l'intérieur de représentations, ont favorisé de nouvelles valorisations du lieu aboutissant depuis peu à un certain consensus, à une cohérence dans l'aménagement et l'avenir de l'Espace Mont Blanc.

Toutefois, les notions de préservation, de « valorisation active » sont sous-tendues par une des idéologies reflétant des stratégies différentes issues de représentations elles-mêmes différentes.

Ne veut-on pas redonner au Mont-Blanc une connotation passéiste, proche d'une fausse vraisemblance, montée de toute pièce, issue d'une réponse « marketing » par rapport au haut-lieu qu'il représente ?

Réhabilitation d'un passé, pour construire une nouvelle image du site, recherche d'un système territorial ayant vécu, que l'on souhaiterait remettre au goût du jour pour redécouvrir Chamouni ? Question posée.

Bibliographie

BALLU, Y., A la conquête du Mont-Blanc , Paris, Gallimard, 1986.

BOZONNET, J.-P., La perception de l'espace montagnard , Grenoble, CTGREF, 1977.

DEBARBIEUX, B., Chamonix Mont-Blanc. Les coulisses de l'aménagement , Grenoble, PUG, 1990.

Collectif, Développement territorial et valeur environnementale en haute montagne. L'exemple du Massif du Mont-Blanc , Dossier de la Revue de Géographie Alpine N° 14, Grenoble, 1994.

LEBEL, N., « Espaces protégés et enjeux locaux : problème économique ou arbitrage politique ? », Colloque CIPRA, 1986.

MAUZ, I., « La dynamique des systèmes territoriaux à Vallorcine », Développement territorial et valeur environnementale en haute montagne. L'exemple du Mont-Blanc , collectif, Dossier de la Revue de Géographie Alpine N° 14, Grenoble, 1994.

RACINE, J.-B., Langues, cultures et territoires : le Canada , cours polycopié, Lausanne, Université de Lausanne, Institut de Géographie, 1992.

VERNEX, J.-C., Ecologie générale et écologie humaine. L'homme et les eaux continentales , Partie I, Genève, Université de Genève, Département de Géographie, 1990.

Figures